

## FAQ (foire aux questions)

Le sujet de recherche soumis doit-il être en lien avec un ou plusieurs programmes de **recherche de l'INHA** ?

Non, il n'est pas nécessaire que le projet de recherche soumis soit en lien avec un ou plusieurs programmes de recherche de l'INHA, il est tout à fait possible de proposer un projet de recherche complètement différent de ceux qui sont portés par les chercheurs de l'INHA. En revanche, si le projet soumis peut avoir des liens avec des programmes de recherche existants à l'INHA, il est important de le mentionner dans la candidature. Les candidats peuvent aussi, s'ils le souhaitent contacter les chefs de projet de programmes de recherche de l'INHA qui les intéressent pour échanger en amont de leur candidature.

La liste des programmes de recherche est disponible sur le site de l'INHA : <https://www.inha.fr/fr/recherche/le-departement-des-etudes-et-de-la-recherche/domaines-de-recherche/programmes-en-cours.html>

Est-il possible de soumettre un projet de recherche en muséologie ?

Oui, les projets de recherche peuvent concerner des champs relevant de la muséologie dans la mesure où ils comportent une dimension d'histoire de l'art ou d'archéologie.

Est-il possible de bénéficier de ce séjour pour préparer une exposition ?

Le séjour de recherche peut être dédié aux recherches scientifiques préalables à un projet d'exposition. En revanche le travail lié à la production de l'exposition (réunions de travail pour la scénographie, la médiation, tournage de vidéos de médiation ou de communication, etc) n'est pas éligible pour cet appel.

Le séjour de recherche peut-il **permettre la rédaction d'un ouvrage, d'un chapitre, d'un essai** ?

Le séjour de recherche doit permettre de rassembler les sources et la documentation nécessaires à un projet de recherche, il doit également permettre d'échanger avec différents chercheurs et professionnels à Paris et en région parisienne ou encore d'observer des œuvres conservées en France. En revanche le séjour de recherche n'est pas une résidence d'écriture.

Le calendrier joint à la candidature doit ainsi justifier la durée du séjour demandé en indiquant clairement quelles ressources seront consultées pendant ce séjour parisien.

Le séjour de recherche doit-il se dérouler seulement à Paris ?

Il est possible de prévoir des déplacements en dehors de Paris, dans toute l'Ile-de-France, mais aussi dans la France entière. L'essentiel du séjour doit toutefois se dérouler en région parisienne. Les frais de déplacements en seront pas indemnisés, ils seront à la charge du lauréat ou de la lauréate.

Les recherches doivent-elles **nécessairement se dérouler à l'INHA** ou est-il possible de **prévoir des recherches dans d'autres lieux** ?

Les recherches peuvent se dérouler dans la bibliothèque de l'INHA mais ce n'est en aucun cas une obligation. Il est donc possible de prévoir des recherches dans d'autres institutions ou archives privées, par exemple, ou même de mener ces recherches entièrement en dehors de la bibliothèque de l'INHA.

Faut-il intégrer une liste des références à consulter pendant le séjour de recherche ?

Oui, il faut intégrer une liste aussi complète que possible des ouvrages, sources, œuvres à consulter pendant le séjour de recherche. Les ressources disponibles en ligne ou les ouvrages facilement accessibles dans le pays des candidats ne justifient pas un séjour de recherche à Paris.

Les candidats doivent donc consulter les catalogues en ligne des institutions qui les intéressent. Celui de la bibliothèque de l'INHA se trouve ici :

<http://bibliotheque.inha.fr/iguana/www.main.cls?url=bibliotheque-inha-demcom>

L'inventaire des collections patrimoniales de l'INHA est ici :

<http://bibliotheque.inha.fr/iguana/www.main.cls?p=74469586-3948-11e2-a8f1-ac6f86effe00&v=d2d36e3e-528e-11e3-a345-5056b21d9100>

**Quelle est l'objet de la lettre de motivation, quelle doit être sa longueur ?**

La lettre de motivation n'est pas un résumé du projet de recherche. Elle doit indiquer comment ce séjour de recherche s'inscrit dans la carrière du candidat ou de la candidate et dans un travail de recherche plus large. Elle doit justifier la nécessité du séjour parisien, montrer comment il s'articule avec d'autres travaux et séjours de recherche déjà menés, en cours ou à venir, et évoquer les suites de ce séjour de recherche (publication, exposition, etc). La longueur attendue est d'une à deux pages.

**Est-il possible de candidater même si on n'a pas obtenu sa thèse depuis 5 ans au moins ?**

Oui, il est possible de candidater dans ce cas si on a une expérience professionnelle équivalente, de 5 ans au moins (par expérience professionnelle on entend une activité professionnelle dans le domaine de l'histoire de l'art, de l'archéologie ou du patrimoine, à temps complet). Les docteurs qui ont soutenu leur thèse il y a moins de 5 ans ont la possibilité de candidater mais leurs dossiers ne seront pas prioritaires.

Les doctorants ne sont en revanche pas éligibles, sauf s'ils ont déjà une expérience professionnelle importante (par expérience professionnelle on entend une activité professionnelle dans le domaine de l'histoire de l'art, de l'archéologie ou du patrimoine, à temps complet).

**Comment savoir si je suis éligible à une bourse complémentaire de la part de l'INHA ?**

Seules les personnes résident dans un pays dans le groupe « moyen » ou « faible » suivant l'indice de développement humain (IDH) défini par le Programme des Nations unies pour le développement peuvent solliciter une bourse supplémentaire de 1300€ par mois.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_pays\\_par\\_IDH](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_par_IDH)

En quelle langue le dossier de candidature doit-il être rédigé ?

Le dossier de candidature peut être rédigé en français ou en anglais, il est possible de rédiger une partie du dossier en français et l'autre en anglais. Les membres du jury sont en effet francophones et anglophones.

**Si le projet soumis prévoit des recherches dans une autre institution que l'INHA, est-il nécessaire de la contacter avant de déposer sa candidature ?**

Non, il n'est pas attendu que les candidats aient contacté les autres institutions dans lesquelles ils souhaitent mener leurs recherches avant de déposer leur candidature.

Quel niveau de français est attendu de la part des candidats ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir un bon niveau de français pour candidater, l'essentiel étant de pouvoir bien communiquer en anglais et d'être en mesure de mener sa recherche en France.